Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_114-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2025 - 114

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 20** **VOTANTS : 23**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Madame Virginie BOUDAN, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Laurence HOUGRON-RIVET, Madame Sophie SOULOUMIAC.

ABSENTS : Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL, Monsieur Raymond MOUSSON.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Monsieur Mikaël BRIAND représenté par Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Gisèle THIEULANT représentée par Madame Marie-Christine HELGEN, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Jean-Yves BLOUIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2025 – 114 – Finances - Fournitures scolaires de l'école privée et publique

Rapporteur : Monsieur Daniel GARÇON

Monsieur GARÇON demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant à attribuer concernant les fournitures scolaires pour l'année 2025/2026. Il rappelle que pour l'année scolaire 2024/2025, il était de 33.00€ par élève miniacois inscrit au jour de la rentrée.

La commission Enfance-Jeunesse / Affaires scolaires, qui s'est réunie le 19 novembre 2025, s'est prononcée pour le maintien en 2026 du même montant par élève de 33.00 €.

Pour l'année scolaire 2025/2026, les montants par école proposés sont les suivants :

École publique : 33.00 € x 276 = 9 108.00 €

École privée : 33.00 € x 149 = 4 917.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le tarif de 33.00€ par élève miniacois inscrits à la rentrée,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.**

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501794-20251208-2025_114-DE

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

M. COMPAIN Olivier.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Yves BLOUIN.